

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2020

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Procurations : 1
Votants : 19*

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le seize juillet, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris- GALIAY Jean-Sébastien - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE Claudine - MM. LASTECOUERES Emmanuel - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile -TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric

ABSENTS

M. CATALA Julien ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris

M. le Maire annonce à l'assemblée avoir reçu la lettre de démission de Mme Cécile GOUNOT, en date du 15 juillet 2020. En conséquence, Mme Nicole DUTREICH candidate sur la liste venant immédiatement après le dernier élu est appelée à la remplacer. Elle est donc installée dans ses fonctions par M. le Maire.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2020

M. le Maire indique que la rédaction du compte rendu n'étant pas finalisée, ce dernier sera soumis à l'approbation de l'assemblée au prochain conseil municipal.

2020-42 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Après examen par la commission des finances, Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, les subventions de fonctionnement suivantes, soit :

A.C.C.A.	700.00 €
A.D.E.L.F.A.	150.00 €
A.D.M.R.	1 000.00 €
AIKIDO	350.00 €
AILES FOUSSERETOISES	400.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900.00 €
ANCIENS COMBATTANTS+FNACA	450.00 €
ART ET CULTURE	500.00 €
ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE	1 650.00 €
BASKET CLUB FOUSSERETOIS	5 200.00 €
CINQ PATY CLUB	200.00 €
COMITE DES FETES	5 000.00 €

COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	900.00 €
COOP. EC. ELEM - SUB. EXCEPT. PISCINE CP CE1 18/19	700.00 €
COOP. EC. ELEMENTAIRE - SUB. EXCEP. PROJET THEATRE 19/20	750.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	700.00 €
COOP. EC. MAT. - SUBV EXCEPT. PROJET MUSIQUE 18/19	1 000.00 €
CULTURALES COMMINGEOISES	360.00 €
ECOLE SAINTE-THERESE/OGEC	3 500.00 €
ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE	750.00 €
ENTENTE SPORTIVE LE FOUSSERET-MONDAVEZAN	4 500.00 €
FCPE	200.00 €
HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET	200.00 €
IFOUSSERET - MARCHES GOURMANDS 2019	1 500.00 €
JUDO	690.00€
LES 4 SAISONS	480.00 €
LES BIGNOLARDS	250.00 €
LES BROUILLARDS DISENT	1 000.00 €
LES FOUS DU BOIS	900.00 €
LE FOUS EN RE	500.00 €
LES P'TITS ECOLIERS	800.00 €
PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	360.00 €
RADIO GALAXIE	350.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	600.00 €
RUNNING FOUSS	200.00 €
SAVES PATRIMOINE	200.00 €
TENNIS CLUB LE FOUSSERET	1 100.00 €
TERRE MERE EN OCCITANIE - FONCTIONNEMENT	500.00 €
TRIANA	300.00 €
UCF XV (RUGBY) - FONCTIONNEMENT	4 500.00 €
UCF XV - ECOLE DE RUGBY	2 250.00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	180.00 €
VIVRE AU FOUSSERET - EXPOSANTS FOIRE	5 000.00 €
VIVRE AU FOUSSERET - FONCTIONNEMENT	200.00 €
VIVRE AU FOUSSERET - FOIRE	4 800.00 €
HOPITAL MARCHAND	200,00 €
TOTAL	56 920,00 €

Le total des subventions aux associations pour l'année 2020 est arrêté à 56 920,00 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE
SAUF POUR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES : NE PARTICIPENT PAS AU VOTE :
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : M. LASTECOUCERES
ART ET CULTURE : M. BAÑULS - MME NAUSSAC
CULTURALES COMMINGEOISES : MME TORILLON
FCPE : MME DROCOURT
LES 4 SAISONS : MME MENDONÇA
LES BIGNOLLARDS : M. BELMONTE
LES FOUS DU BOIS : MME MENDONÇA
LE FOUS EN RÉ : M. FRONTEAU - MME PERONNET
LES P'TITS ECOLIERS : MME PERONNET
RUNNING FOUS : M.BAÑULS
LE FOUSSERET TENNIS CLUB : M. LIGONNIERE - M. GALIAY
TERRE MERE EN OCCITANIE : MME DUTREICH - MME MENDONÇA- M.BAÑULS
UCF XV (seniors et école de rugby) : M. BELMONTE - M. MARTINIE
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE : MME MENDONÇA
VIVRE AU FOUSSERET (fonctionnement - exposants foire et organisation foire) : MME NAUSSAC - M. GALIAY

2020-43 : BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020.

Monsieur le Maire rappelle que les programmes d'investissement ont été présentés et débattus en commission des finances.

Il en présente la liste ainsi que leur financement pour 2020. Cette présentation ne fait pas l'objet de délibération.

2020-1 : rénovation de la partie centrale de la place de la halle	297 880,20 €
2020-2 : véhicule- mobilier- travaux	24 000,00 €
2020-3 : chauffage école maternelle	30 000,00 €
2020-4 : programme investissement culture	6 000,00 €
2020-5 : caméras de vidéos surveillance	54 000,00 €
2020-6 : investissements en protection incendie	18 000,00 €

2020-44 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Le Budget Primitif 2020 étudié lors des réunions de la Commission des Finances est présenté par Monsieur Le Maire. Il demande un vote par chapitre.

M. le Maire indique qu'il convient de modifier le montant inscrit pour les subventions désormais fixé à 56 920,00 €, au compte 6574 Au lieu de 64 490 €
Le chapitre 65 est donc porté à 131 720,00 €.

En contrepartie de cette diminution au chapitre 65 de 7 570,00 € il convient d'inscrire une augmentation du même montant au chapitre 022 pour arriver à 139 851,25 € et équilibrer le budget.

Les deux chapitres étant augmenté et diminué du même montant la section de fonctionnement présente le même équilibre à 1 900 232,25 €.

M. le Maire présente ensuite la section d'investissement.

Mme Nadine BENALET observe une discordance entre le montant du projet de rénovation de la halle (parvis) 297 880,20 € TTC et la somme inscrite au budget 195 000,00€.

M. le maire vérifie dans le document si une erreur ne s'est pas glissée dans le report de cette somme. Le montant de 297 880, 20 € correspond au chiffre présenté par la maîtrise d'œuvre. Il ne sait pas expliquer le chiffre de 195 000,00€ indiqué en section d'investissement.

M. Jean-Sébastien GALIAY demande aussi des précisions sur le remboursement des emprunts.

Afin de donner pleine et entière information aux élus, M. le Maire propose de convoquer un nouveau conseil municipal après avoir bien vérifié l'exactitude et la justification des sommes inscrites au budget 2020.

DOSSIER AJOURNE

2020-45 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2021

M. le Maire annonce que trois jurés d'assises doivent être désignés, comme chaque année, par tirage au sort à partir des listes électorales, conformément à la loi du 28 juillet 1978.

Les personnes désignées peuvent être amenées à siéger en cours d'assises.

Le tirage au sort a lieu publiquement. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune du Fousseret.

Les conditions à remplir pour être éligible sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

M. le Maire fait procéder au tirage au sort. Sont désignés jurés d'assises pour 2021 les personnes suivantes :

- Mme SENTENAC Nicole née BAREILLE
- Mme CONDIS Danielle née BONNEMAISON
- M. DE LA CELLERY Jérémy

2020-46 : CONVENTION AVEC LE SDEHG DE RECONNAISSANCE DE SERVITUDE LEGALE POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE- DOSSIER SDEHG 7 BT 1189

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'arrivée prochaine au Fousseret de la fibre destinée à alimenter en internet très haut débit l'ensemble des adresses postales du village. Ces travaux financés et coordonnés par le Conseil départemental (Haute Garonne Numérique) et mis en œuvre par la société Altitude Infrastructure Construction ont débuté dans la commune par l'implantation d'un nœud de raccordement optique.

Le nœud de raccordement optique (NRO) est une installation technique qui sert de point de départ des câbles de fibre vers les foyers et entreprises. Ce NRO est situé au collège, à côté du transformateur. Il doit être alimenté en électricité. Cette prestation, essentielle, effectuée par la SPIE pour le compte du SDEHG, permettra le fonctionnement de l'installation. Il est rappelé que l'internet haut débit devrait être déployé, d'ici fin 2021 ou début 2022, au Fousseret. Ce chantier fera l'objet d'annonces ultérieures.

Ainsi, afin de pouvoir brancher le NRO, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer, avec le SDEHG, la convention de reconnaissance de servitude légale pour le passage de la ligne électrique d'alimentation. (Dossier SDEHG 7 BT 1189).

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Informations Covid-19 : M. le Maire fait part des dernières informations communiquées par la préfecture de Haute-Garonne sur l'évolution de la pandémie de Covid-19. Il indique qu'un décret pris le 20 juillet 2020 a introduit de nouvelles obligations dans les établissements recevant du public.

Manifestations festives : M. le Maire donne les dernières précisions sur l'organisation du marché nocturne et de la séance de cinéma en plein air du samedi 25 juillet 2020. Il précise que ce type de manifestation est plus adapté à la situation sanitaire.

Communauté de communes : M. le Maire informe le conseil municipal de l'élection de M. Paul-Marie BLANC en tant que président de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Deuil : M. le Maire fait part d'un mot de remerciements de la famille TIESI à l'occasion du décès de Philippe TIESI, frère d'Emmanuel, employé municipal au service technique. La mairie adresse une gerbe de fleurs dans ces circonstances.

Communauté de communes : M. Laurent MARTINIE annonce à l'assemblée le vol, ce jour, du boîtier à clés du club house du rugby. Il indique que le vol a été commis dans l'après-midi. Le boîtier contenait les clés et donc il y a un risque d'intrusion dans le bâtiment.

Les gendarmes ont été avertis tout de suite et, avec l'autorisation du maire, un véhicule municipal placé devant la porte, pour en barrer l'accès.

Une plainte sera déposée demain par M. Laurent MARTINIE et la serrure changée.

Ces dégradations et vols posent, à nouveau, la question de la vidéo surveillance.

M. le Maire indique que le projet d'installations de caméras est désormais prioritaire et que des mesures vont être prises prochainement pour lutter contre ce fléau.

Pour les terrains de rugby et de football, il appartient à la communauté de communes d'installer des caméras. Pour les autres lieux (école, halle, Picon, tennis) c'est de la compétence de la commune.

M. Vincent LIGONNIERE a été témoin des dégradations commises au city stade ces dernières semaines, lors du déconfinement. Il est même intervenu pour faire cesser ces comportements.

Il témoigne qu'il s'agit, pour certains, de jeunes du village. Les gendarmes sont déjà intervenus et ont ramené un calme relatif. Ces jeunes se déplacent dans différents secteurs géographiques du village. M. LIGONNIERE dit aussi que les grilles d'accès au City Stade restent malheureusement ouvertes de temps en temps, ce qui permet aux voitures de stationner tout près du City stade. Cela peut engendrer d'autres problèmes : dérapages, squattages, etc...

M. BAÑULS précise qu'un panneau a été détruit au city stade et remplacé pour deux cents soixante-quatre euros. Un morceau de sol souple a été brûlé aussi.

M. le Maire ajoute que les fontaines installées près du city stade ont aussi été saccagées. L'évolution est inquiétante et il invite chacun à signaler tout comportement délictueux qu'il pourrait observer.

La séance est levée à 21h50.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	Absent procuration à M. FRONTEAU Joris
Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUERES Emmanuel	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	